



Paris le 15 novembre 2021

## COMMUNIQUE

### **Une rue scolaire n'est pas une rue aux enfants**

Aujourd'hui un certain nombre de villes et de villages mettent en place pour répondre à la demande d'apaisement du cadre de vie aux abords des écoles des « rues scolaires » sous différentes appellations qui ne correspondent pas à ce qu'est une rue scolaire « Rue des enfants » Bordeaux, « Place aux enfants » Grenoble, « Rues aux enfants » Marseille, « Rues des enfants » Tours et Lyon....

D'autres villes nomment leurs réalisations « Rues scolaires » Lille, « Rues aux écoles » Paris, « Rues aux écoliers » Montpellier et Rouen...

Certaines de ces initiatives recouvrent une plage horaire correspondant aux entrées et sorties d'une école, d'autres concernent, de fait, une piétonnisation de la rue.

L'appellation « rue scolaire », qui a d'ailleurs été retenue par le Code de la route belge, est celle qui a été également utilisée pour le WEBINAIRE organisé par Rue de l'avenir et le CEREMA le 23 mars 2021. A cette occasion a été diffusé un document afin précisément de clarifier les notions respectives de Rue scolaire et de Rue aux enfants :

<https://www.ruedelavenir.com/wp-content/uploads/2021/11/GuideRuesScolairesRueDeLavenir.pdf>

Cette appellation a aussi été utilisée aussi pendant le WEBINAIRE du 14 octobre 2021 organisée par la Ligue contre le cancer et l'Alliance des villes pour la qualité de l'air en partenariat avec plusieurs associations : <https://www.youtube.com/watch?v=Yi1v8so1Inc>

L'appellation « Rue aux enfants » ou « Rue aux enfants rue pour tous » n'a pas été volontairement protégée par le Collectif national « Rues aux enfants rues pour tous » à l'initiative de 3 appels à projets car il souhaitait que le concept se développe et que les réalisations se multiplient. Mais encore faut-il que l'utilisation de cette appellation recouvre les caractéristiques d'une rue aux enfants et non celles d'une rue scolaire...

L'objectif principal de la rue scolaire (sécurisation des élèves et convivialité des relations entre parents) est différent de celui de la rue aux enfants (espace de jeux spontanés ou organisés, sensibilisation au développement durable, à la marche ou à l'usage du vélo)

L'horaire de la rue scolaire, qui se tient aux abords d'une école, est souvent limité à 45 minutes ou une heure pour l'entrée ou la sortie des élèves. Elle peut aussi correspondre à une piétonnisation permanente de la rue.

La rue aux enfants dure un WE, une journée ou plusieurs heures dans l'après-midi ou la soirée. Elle peut avoir lieu dans une rue commerçante, un quartier d'habitation, en centre-ville et n'est donc pas liée à la présence d'une école.

Surtout la rue scolaire, une fois adoptée à la suite d'un arrêté du Maire, est fixe et ne correspond pas nécessairement à un projet construit par les habitants.

La rue aux enfants possède l'originalité, quant à elle, d'être une démarche citoyenne et l'aboutissement d'une dynamique collective réunissant enfants et adultes. Sa réalisation est éphémère et évolutive, parfois renouvelée dans la même rue ou dans la rue d'un autre quartier.

La rue aux enfants est, en France, un concept récent et si plus de 150 réalisations ont eu lieu au cours des 5 dernières années, il n'est pas encore connu d'un large public. Le collectif national a souhaité consolider cette appellation et l'esprit de sa réalisation grâce à la charte adoptée en 2017 [Charte rue aux enfants rues pour tous](#)

Le collectif national s'inquiète donc de la confusion que l'utilisation inexacte de ce terme va entraîner et demande qu'un travail visant à intégrer ces deux notions dans le code de la route soit mis en œuvre en France.

Le Comité de coordination de la dynamique des Rues aux enfants rues pour tous qui comprend des représentants de 7 régions a souhaité lors de sa réunion du 28 juin se saisir de cette question et rédiger ce texte afin que ces initiatives nécessaires qui améliorent la sécurité des enfants et favorisent la convivialité des parents puissent retrouver, à terme, dans la communication qui l'accompagne leur juste dénomination.

Les membres de ce comité souhaitent enfin vivement que des articulations entre rues scolaires, rues aux enfants, zones de rencontre et aires piétonnes puissent, en complément d'une stratégie visant à empêcher la circulation de transit, permettre de retrouver dans les quartiers résidentiels un espace public qui soit un lieu de vie.

Le Comité de coordination des « Rues aux enfants, rues pour tous »